



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-17/10-16

L'an deux mille Vingt-deux, le **Lundi 17 Octobre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2022

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (3) : METZGER Olivier (procuration à FROGER-DROZ Daisy). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre).

Absents (2) : LANTENOIS Geoffrey. MEYNARD Delphine.

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE
(C.A.U.E.)
RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2021

Monsieur Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (C.A.U.E.), dont la Ville de Caromb est membre, nous a fait parvenir son rapport d'activité pour l'année 2021.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, est porté à la connaissance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

19 OCT. 2022

ID : 084-218400307-20221018-2022_171016-DE

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

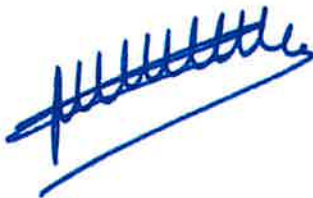
DECIDE

- De prendre acte du rapport d'activité du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (C.A.U.E.) pour l'année 2021, tel que joint en annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 18 octobre 2022

Le Secrétaire de Séance

Pierre MICHELIER



Le Maire,

Valérie MICHELIER



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

19 OCT 2022

ID : 084-218400307-20221018-2022_171016-DE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER



SOMMAIRE

Edito	1
1-Les missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	14
5-Aménagement d'espaces publics	17
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	20
7 Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	24
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	27
9-Fonds départemental pour l'amélioration du cadre de vie	31
10-Sensibilisation	34
11 Partenariats	38
12-Assistance architecturale	43
Carte des secteurs	45
L'équipe et le bureau	

Couverture : Aménagement de la place de la Fontaine de Vaugines suite aux orientations d'aménagement proposées par le CAUE en décembre 2017

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès - 84140 Avignon
Tél : 04 90 13 49 50
Mail : secretariat@caue84.fr
Site : www.caue84.fr
Directeur de la publication : Corinne Iestud-Robert
ISSN 1169 - 4645
Impression 1000 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon
Maquette : KH Communication



A NOTRE CHÈRE COLLÈGUE ET AMIE

Nathalie Rolland a initié et conduit maints projets innovants et/ou impactants pour nos paysages vauclusiens. Disparue bien trop vite, son œil, sa curiosité, son attentivité nous manquent beaucoup ! Depuis 2005, elle était une collaboratrice passionnée, exigeante et appréciée. Avec sa belle « patte » artistique, elle a su initier de vraies actions, modestes ou d'ambition, qui perdureront en faveur du paysage vauclusien. Attachée à la richesse, variété et fragilité de nos milieux méditerranéens elle a su tisser de vrais liens avec nos partenaires naturalistes, aménageurs comme avec les collectivités.

Adessias l'amie !



EDITO



À l'heure du dérèglement climatique

Depuis plus de quarante ans les CAUE militent à infuser plus de qualité dans nos villes, villages, territoires. Ces missions passent par une approche en termes d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement, leur pérennité est essentielle et leur urgence accrue du fait des conséquences pour chacun du dérèglement climatique.

Les timides avancées législatives ou pécuniaires n'ont pas encore permis de construire un développement global réellement résilient au changement climatique. L'urgence est pourtant là, et nos missions de conseil s'avèrent d'autant plus nécessaires afin de sauvegarder ce qui peut l'être, limiter les conséquences, s'adapter et surtout changer durablement de comportement tout en confortant ce qui fait l'attractivité de nos beaux territoires, paysages et monuments.

C'est la feuille de route de l'équipe de notre CAUE pour les années à venir !

Corinne Testud-Robert
Présidente du CAUE de Vaucluse
Vice-Présidente du Département

1 les **MISSIONS** du **CAUE**

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public, il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

En outre, au vu de son impact sur nos territoires, la prise en compte du dérèglement climatique constitue un axe majeur de ses actions.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par une élue locale : Corinne Testud-Robert, vice-présidente du Département.

Les MISSIONS du CAUE

LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc... Et notamment afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur nos territoires.

Conseiller les particuliers

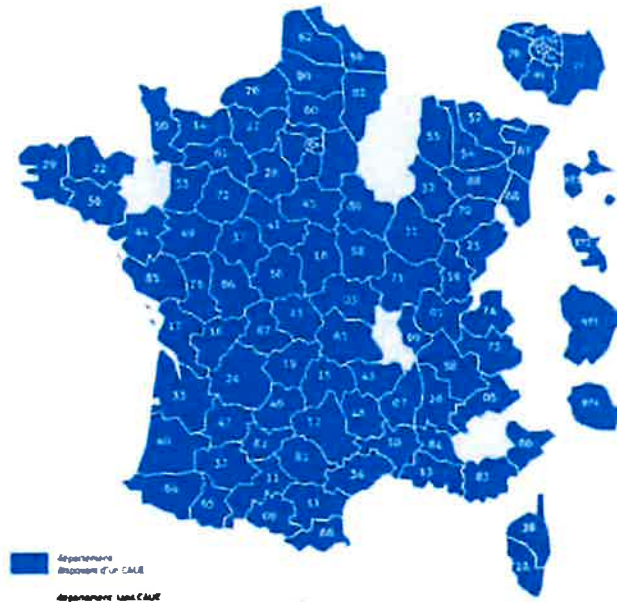
Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.



93 CAUE en France

UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

Les deux institutions consolident en permanence leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des missions d'accompagnement aux services du Département.

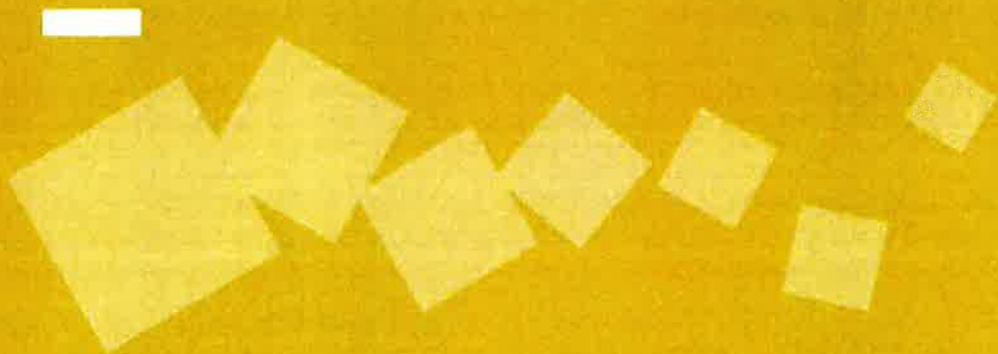
La convention cadre liant le CAUE au Département définit ainsi des axes d'intervention communs permettant

de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.

2 FINANCES et CHIFFRES CLÉS

Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2021 s'établissent à 1 450 410 € en recettes et 1 406 710 € en dépenses, soit un excédent de 43 700 € (avant validation du commissaire aux comptes).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2021 par le Conseil départemental a été de 876 000 €. A ce montant s'ajoute la prise en charge par le Département des actions inscrites dans la convention cadre soit 68 400 €.



ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 89 000 € pour 165 adhérents. 132 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

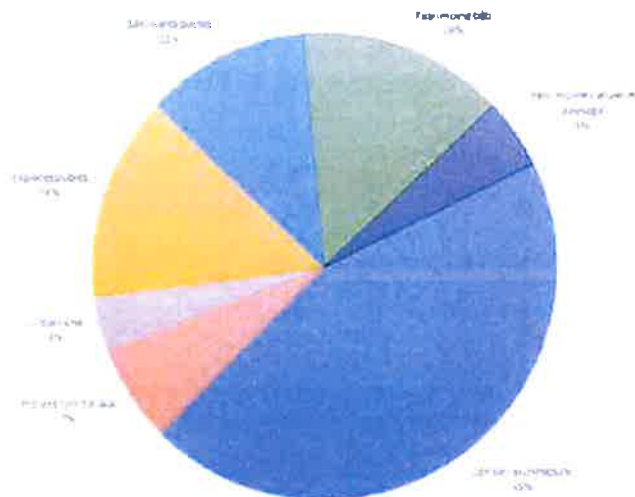
Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le Conseil départemental, s'élève à 346 984 €. Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente plus de 30% des recettes.

SUBVENTIONS

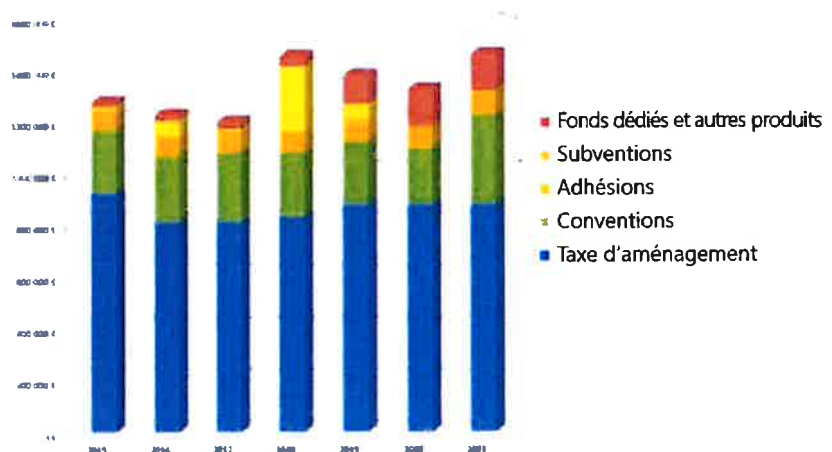
Outre la finalisation des actions inscrites en 2018 pour l'étude Trame verte et bleue (Agence de l'eau), le projet trALLs (Europe), en 2019 sur les Ecoquartiers (DDT), sur les fiches conseil et le label patrimoine remarquable (DRAC), est inscrite en 2021 la poursuite de l'animation sur les Ecoquartiers (DDT).

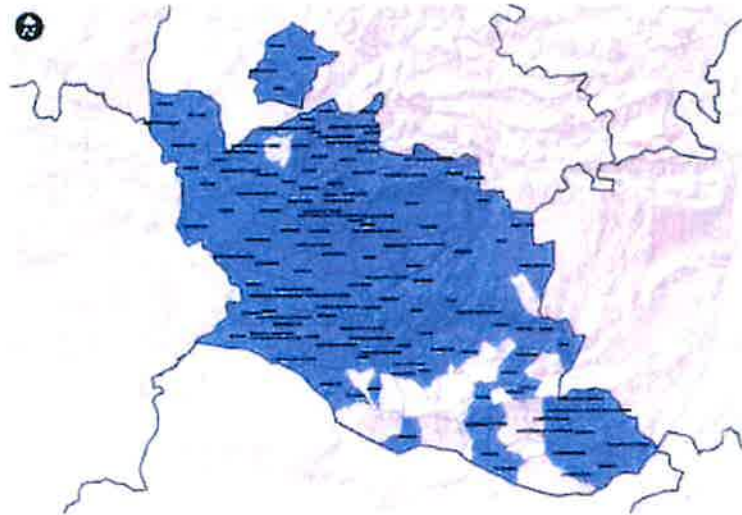
A noter que ces aides correspondent à des actions qui s'achèveront en 2022.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2021 PAR TYPE D'ACTIVITÉ



EVOLUTION DES RECETTES DE 2015 À 2021






132 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Intercommunalités adhérentes en 2021

2021

QUELQUES CHIFFRES



119 communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
31 communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE
165 adhérents au CAUE, dont :

132 communes

10 intercommunalités ou syndicats de communes

13 700 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *

4 700 pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *

2 020 permanences de conseil architectural en commune *

20 conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

42 conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

78 avis donnés au Département concernant des projets du Département ou des collectivités

**PNRL inclus*

3 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSITION D'UN SCHEMA CYCLABLE COMMUNAL ET ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE LIAISONS CYCLABLES POUR LE VILLAGE DE VELLERON

La commune de Velleron, située dans le Grand Avignon, possède deux entités paysagères bien distinctes :

- La plaine des Sorgues à l'ouest occupée par l'activité de maraîchage,
- Les collines de Velleron à l'est, contreforts des monts de Vaucluse intégrés dans le territoire du Parc Naturel Régional du mont Ventoux, occupées par des boisements de résineux et chênes blancs, de vergers et de vignes.

La Via Venaissia (V861), véloroute départementale reliant Jonquières à Carpentras, vient d'être prolongée au sud entre Pernes-les-Fontaines et Velleron et sera prolongée prochainement jusqu'à Carpentras et la Via Rhône (Eurovéloroute 17) par Orange. Une liaison cyclable, en voie partagée, permet également de relier Velleron à la Méditerranée à Vélo (Eurovéloroute 8) en passant par L'Isle-sur-la-Sorgue et Robion.

Relier les différents pôles communaux

En lien avec le développement de la Via Venaissia et la liaison entre la Via Rhône et la Méditerranée à Vélo, la commune de Velleron souhaite développer un maillage d'itinéraires cyclables répondant aux besoins de la population et en développant le tourisme sur la commune :

- Vers l'ouest, une liaison cyclable vers le quartier d'habitation des Cades (environ 300 habitants),
- Vers l'est, une liaison cyclable vers le quartier d'habitation de Cambuisson, les berges du Canal de Carpentras et les monts de Vaucluse.

La commune souhaite également relier les pôles communaux (école, équipements sportifs,...), l'Avenue du Général de Gaulle qui concentre de nombreux commerces et les pôles touristiques autour de Velleron (marché agricole, collines de Velleron, canal de Carpentras, village,...).

Après un état des lieux des différents pôles de la commune, des propositions de liaisons cyclables locales ont été proposées. Ces liaisons s'appuieront sur le réseau viaire existant, avec des aménagements cyclables en site propre ponctuels permettant d'améliorer la sécurité des usagers.

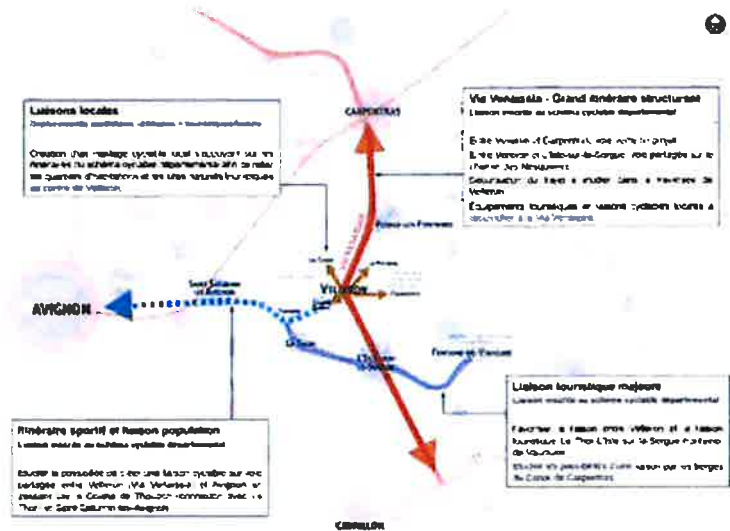
Intégrer le projet communal au schéma cyclable départemental

L'étude du CAUE a permis d'intégrer le schéma cyclable départemental aux propositions d'itinéraires cyclables communaux, en prenant en compte les itinéraires inscrits à ce schéma : la Via Venaissia (axe principal départemental) et

l'itinéraire sportif et liaisons populations entre Avignon / Saint-Saturnin-les-Avignon / Velleron / Pernes-les-Fontaines. Une proposition a également été faite de relier Velleron à Avignon par la commune du Thor, permettant de faire une liaison avec la liaison touristique majeure entre le Thor et Fontaine-de-Vaucluse. Cette proposition, au-delà des limites communales, sera à réfléchir avec les collectivités concernées par cette liaison.

Première tranche : la voie verte des Cades

Le quartier des Cades, situé au nord-ouest du village, est un quartier d'habitation d'environ 300 habitants. Il est relié au centre village par la route départementale 31 très fréquentée et par la route départementale 146, également fréquentée et étroite. Ces deux routes, où la vitesse est parfois excessive, ne permettent pas la pratique du vélo en toute sécurité. La décision a été prise de créer une voie verte en parallèle de la



Proposition d'orientation pour un maillage cyclable communal intégré au schéma global départemental

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

RD 146 sur une longueur d'environ 1000 m. Les discussions avec l'agence routière de Carpentras ont permis de définir précisément l'emprise nécessaire pour cet équipement. Un recul de 4 mètres, par

rapport à la chaussée a ainsi permis d'éviter la pose d'une glissière bois entre la voie verte et la route départementale qui aurait été trop coûteuse et qui aurait altéré les vues paysagères sur la plaine des Sorgues et le

mont Ventoux. L'accompagnement du CAUE auprès de la commune a permis d'intégrer au mieux cette voie verte dans le paysage agricole de la plaine des Sorgues.



Principes d'aménagement pour la voie verte des Cades



Principes d'aménagement pour la voie verte des Cades



LE POINT DE VUE

Gilles LAUGIER
 1^{er} adjoint délégué à l'enfance,
 à la jeunesse et au sport.



Les déplacements doux et sécurisés sont, pour notre équipe, une priorité. Ils s'inscrivent

dans une démarche globale qui associe une pensée écologique et environnementale, avec la limitation, autant que cela est possible bien sûr, de l'utilisation de la voiture pour les trajets courts. Se déplacer à vélo sur ces trajets courts participe également d'une pensée bien-être qui vise à renforcer la santé par la pratique quotidienne de la marche ou du vélo, et s'y ajoute également une pensée découverte et pratique sportive en famille, celle-ci pouvant se faire en toute sécurité et enfin une pensée économique, car la possibilité de se rendre en vélo dans un centre village, où se garer en voiture est difficile, favorise le commerce. Pour réaliser ces objectifs, nous avons, dès notre arrivée à la mairie

en mai 2020, fait appel au CAUE, qui a produit un document de synthèse remarquable, recensant les différentes possibilités de liaisons cyclables sur la commune, établissant ainsi le maillage cyclable communal, document de référence pour tous les futurs projets de déplacements doux. Notre premier objectif était de réaliser la liaison entre les deux quartiers satellites du village, Les Cades et Cambuisson, séparés du centre par respectivement 1 Km et 2 Km. La voie verte des Cades sera notre première réalisation. Elle devrait débuter en juillet 2022. Les prochaines années devraient voir se concrétiser d'autres parties du maillage cyclable communal.



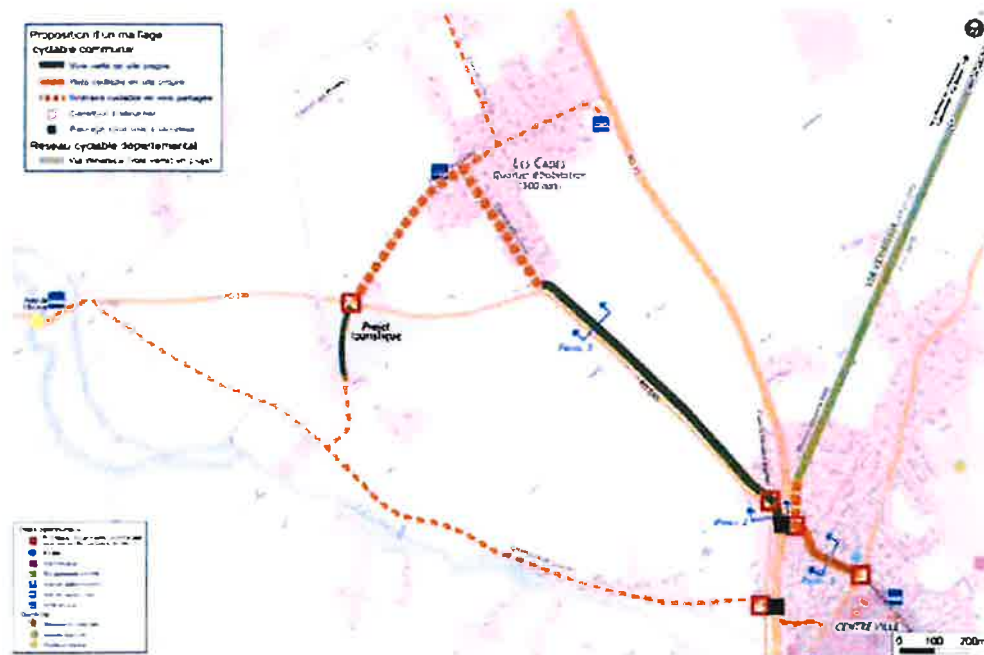
PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



La rue de Monteux, aux abords de l'école, sur le futur tracé de la liaison de la Méditerranée à vélo Via Venaissia/EV8



Sur le tracé de la future voie verte des Cades



Proposition d'aménagement pour la voie verte des Cades et la connexion avec la Via Venaissia et le centre village



LE POINT DE VUE

Fabrice Baverel
Chargé de mission randonnée et vélo au Département de Vaucluse
Service attractivité et développement territorial



Le Département est un acteur du développement des mobilités douces, par ses compétences en matière de tourisme, d'aménageur et gestionnaire de voies départementales, dont bien sûr l'aménagement des trois vélos routes vauclusiennes : la Via Rhôna, la Méditerranée à vélo et la Via Venaissia.

La pratique du vélo s'inscrit également dans le cadre de l'accès aux collèges, et d'une manière générale comme atout santé comme toute pratique sportive, et avec une portée sociale en ce qu'il peut faciliter l'accès à l'emploi, ou encore l'autonomie des personnes âgées.

A titre personnel j'ai toujours utilisé le vélo pour mes déplacements qu'ils soient plus ou moins courts, cela fait partie de mon entraînement pour ma pratique sportive tout en participant à la limitation de l'impact de mes déplacements sur l'environnement. Le schéma vélo Vaucluse a été

approuvé en 2019, à partir d'un diagnostic prenant en compte les besoins et retours des territoires et des différents acteurs. En découle un plan d'actions en trois axes :

1. Sécuriser et développer la pratique pour tous, touristes et vauclusiens : réaliser en propre ou en soutien des partenaires, un réseau cyclable structurant, accompagner le développement d'un maillage d'itinéraires sur l'ensemble du Vaucluse, rechercher des conditions à une pratique sécurisée, stationnement inclus.

2. Structurer les itinéraires et développer l'intermodalité vélo : accompagnement des collectivités volontaires, expertise, réflexion pour trouver le meilleur itinéraire permettant une pratique sécurisée pour un public identifié, le plus large quand c'est possible : du cyclo-sportif à la famille. Et également, accompagner la mise en place de signalisation adaptée, premier acte de la sécurité pour les cyclistes.

3. Promouvoir le vélo comme élément clef de la stratégie touristique vauclusienne, en lien avec Vaucluse Provence Attractivité et les acteurs locaux.

Des réunions d'information étaient programmées avant le Covid sur 5 territoires vauclusiens, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse et du CAUE, pour présenter ce schéma et plus globalement les clés de développement d'une politique cyclable ambitieuse. Elles devraient finalement se tenir cet automne 2022. À cet effet, plusieurs guides pratiques ont été réalisés et



Page de couverture du guide

diffusés à la demande. En parallèle, le Département, assisté techniquement par un paysagiste du CAUE, accompagne les collectivités dans leurs projets. Et cela d'autant qu'un dispositif d'aides a été mis en place en mars 2021, qui permet d'accompagner la réalisation de projets cyclables, à condition évidemment de respecter le cahier des charges.

Le Département est présent aux côtés des acteurs vauclusiens, afin que les projets soient cohérents et que l'information circule d'un territoire à l'autre. L'objectif est de construire un réseau cyclable le plus sécurisé possible, homogène en termes d'équipements, de profils et de signalisation, afin d'assurer une réelle continuité d'un territoire à l'autre. En l'absence de compétence interne suffisante, il est conseillé de consulter le plus en amont possible les référents vélo (dont le CAUE), et d'utiliser les outils et les financements proposés à différentes échelles de territoires (Europe, État, Régions, Départements). Ils ne sont pas de trop pour développer cet outil de la transition écologique encore trop peu identifié ou plutôt mal appréhendé, qu'est le vélo.



PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

D'autres MISSIONS menées en **2021**

Conseil départemental : Accompagnement du Schéma velo, en partenariat avec l'AURAV

Conseil départemental : Expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Conseil départemental : Expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Labels EcoParc+) et harmonisation avec le Label Parc+

Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyre : Mise en œuvre du schéma d'aménagement

Renforcement des liens avec les intercommunalités (PCAET, OPAH, PLH, ADS, SCOT)

Appel à projet Trame Verte et Bleue (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) : Programme d'actions et OAP Biodiversité sur la renaturation de la Salette à Beaumes-de-Venise et du Bregoux à Aubignan. Réalisation des fiches retour d'expériences

Saint-Saturnin-les-Apt : Schéma cyclable communal et étude préalable à l'aménagement de liaisons cyclables

Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site de Fontaine de Vaucluse

Conseil départemental : Prise en compte de la Trame Verte et Bleue le long des routes départementales

trALLs : Suite et fin du workshop et séminaire

Via Venaissia : Suivi des connexions Velleron, Pernes les Fontaines et Orange Piolenc

Senignas du Comtat : Accompagnement pour la réalisation d'un plan de déplacement communal



Programme d'ACTIONS **2022**

Conseil départemental : Accompagnement du Schéma velo, en partenariat avec l'AURAV

Conseil départemental : Expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Conseil départemental : Expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Labels EcoParc+) et harmonisation avec le Label Parc+

Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Suivi de la mise en place des actions de l'Operation Grand Site de Fontaine de Vaucluse

Conseil départemental : Prise en compte de la Trame Verte et Bleue le long des routes départementales

Via Venaissia : Suivi des connexions sur l'ensemble du tracé

Senignas du Comtat : Affinement de l'accompagnement pour la réalisation d'un plan de déplacement communal

Piolenc : Schéma expert voirie communale

Suivi des programmes Petites villes de demain

Suivi des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

4

URBANISME

En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études accompagnant les collectivités, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères de ces territoires, notamment au regard des problématiques climatiques.

REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE EN PARTENARIAT AVEC SOLIHA

La commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue (8 539 habitants) souhaite poursuivre la requalification de son centre ancien. Elle a en effet mené depuis de nombreuses années différentes opérations d'aménagement (façades, espaces publics, bâtiments communaux) qu'il conviendrait de poursuivre et d'inscrire dans une démarche globale. Pour ce faire, la commune a souhaité disposer d'une étude référence sur le bâti (dégradé, vacant notamment), sur les façades (dégradées, inesthétiques...), ainsi que sur les espaces publics (à requalifier, à créer), et enfin sur d'éventuels ensembles sur lesquels une intervention publique serait judicieuse (restructuration d'îlot, démolition, création de nouveaux espaces publics).

Le CAUE a mené cette mission conjointement avec SOLIHA84. Celle-ci a permis de réaliser dans la phase diagnostic un état du centre ancien et de ses abords et d'établir, notamment, des fiches de prescriptions en fonction de la typologie des constructions.

- 1. Toute la partie intérieure de cette unité de bâtiment et de bâtiment de réhabilitation ou de projet urbain. Détails et décors de façade, chapeau de toit en forme.
- 2. Présence de toiture traditionnelle d'une gâble avec des murs rouges et d'une corniche en pierre.
- 3. Les murs, en particulier les murs, sont réalisés avec tradition à base de liège, brique rouge, plâtre ou liège calcaire (dans les zones de forte humidité).
- 4. Les enduits extérieurs de liège ou plâtre, les angles, les corniches de liège, les portes ou fenêtres en bois, ainsi que tout les éléments particuliers sont en pierre (selon tradition locale, même de liège rouge).
- 5. Présence d'un enduit extérieur en liège rouge.
- 6. Portes et fenêtres en bois, en liège ou en liège rouge de pour les fenêtres, ainsi que les corniches de liège rouge ou plâtre. Le porte en bois en liège rouge est caractéristique de ce type de bâtiment.
- 7. Présence de liège à certains endroits de la façade.
- 8. Vitres traditionnelles en bois à lames croisées ou panneaux en liège rouge, gris, blanc, ou liège. Les fenêtres ont de la même couleur que les vitres.
- 9. Présence de liège.
- 10. Traditionnellement les murs sont réalisés avec liège rouge ou liège rouge.

A PROTEGER

- 1. Intégration dans le plan pour l'identification de sites ou d'une réalisation. Mais elle est en liège ou en liège rouge et sera réalisée avec la liège.
- 2. Présence de liège ou d'un autre type de liège rouge ou liège rouge ou liège rouge ou liège rouge ou liège rouge.
- 3. Intégration des murs de liège rouge.
- 4. Intégration des enduits extérieurs de liège rouge.
- 5. Compositions traditionnelles. Elles doivent être réalisées dans les zones d'appartenance à une tradition ou à une culture, avec respect de la tradition et d'éléments, ou produits dans une zone traditionnelle.
- 6. Présence de liège ou de liège rouge ou liège rouge ou liège rouge ou liège rouge.
- 7. Présence de liège ou de liège rouge ou liège rouge ou liège rouge ou liège rouge.



Avant toute demande d'autorisation, et tout travaux, vous devez rencontrer le service de l'urbanisme et l'architecte conseil, afin d'obtenir les prescriptions et recommandations relatives à votre immeuble.

Il peut exister des éléments particuliers qu'il convient de corriger ou au contraire valoriser (frises, éléments sculptés, type de menuiseries ou d'ouvrages, aménagement du pied de façade).

Concernant la typologie des maisons bourgeoises, les prescriptions seront données au cas par cas et engendreront un travail soigné pour maintenir l'élégance de ces bâtiments.



**ELEMENTS A PROTEGER - VALCISSE
 Façade en liège**



Quelques traces de liège sont encore visibles sur les murs des bâtiments, réalisés dans les règles de l'art, à base de liège rouge ou liège rouge.

D'autres actions

D'autres MISSIONS menées en

2021

Gordes : Solutions d'aménagement pour limiter la circulation dans le cœur du village

Partenariat avec les démarches Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Saumane-de-Vaucluse : Réflexion sur le futur Ecoquartier « Terres des Pierres »

Le Thor : Réaménagement des voies autour de l'îlot du Planet

Rustrel : Accompagnement de la commune dans ses projets urbains - restructuration paysagère du hameau de Bouvène

Sannes : Modification de la zone d'extension du hameau du cœur de village

COVE/AURAV/Syndicat SCOT Comtat Venaissin : Programme de formation auprès des élus CTE (Contrat de Transition Ecologique)

L'Isle-sur-la-Sorgue : Accompagnement pour le nouveau quartier du Clos de Cardinal

Programme d'ACTIONS

2022

Entrechaux : Greffe urbaine

Villars : Conseil ruissellement pluvial

Ateliers de fabrique des territoires : Fresque de la ville (Entrechaux, etc)

Vitrolles-en-Luberon : Extension villageoise

Cabrières-d'Avignon : Projet résidentiel

Suivi des SCOT et PLU



5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.

L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.

Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre (le plus souvent paysagiste-concepteur).

AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

PLACE DE LA COCONNIÈRE À VISAN

A l'image de nombreux autres villages, la circulation automobile a fait perdre l'âme du cœur de village de Visan. Partant de ce constat, à la demande de la commune, le CAUE a proposé différents scénarii pour « casser » l'effet de couloir automobile de la RD 976 et inviter à la découverte de la place et du vieux village. Celui-ci, magnifiquement blotti autour d'une butte naturelle est effectivement constitué d'un bel entrelacs de ruelles conduisant à de beaux hôtels particuliers. Il était indispensable de proposer un espace public qui soit à la hauteur de la qualité des vues lointaines vers le village entouré de ses vignobles que peut avoir l'automobiliste en balade.

L'éventualité de récupération d'une partie des locaux de la cave coopérative a permis aux élus de bâtir de nouveaux objectifs. Après consultation de différentes équipes de maîtrise d'œuvre, associant paysagiste concepteur et architecte, c'est Daniel Fanzutti et l'agence Paysages qui ont été désignés après un rendu sur « intention architecturale ». Au final, la recomposition des volumes et façades des bâtiments de la cave donnent à voir un espace ouvert, polyvalent, à l'image des anciennes halles médiévales. Dans le même temps le piéton retrouve tout son confort de déambulation à l'ombrage de grands feuillus et suite à un relookage en béton de site des murets existants.



Daniel Fanzutti, architecte



Daniel Fanzutti, architecte



Daniel Fanzutti, architecte



Daniel Fanzutti, architecte

AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

D'autres
MISSIONS
menées en
2021

Conseil départemental : Accompagnement des dispositifs « Jardins familiaux » et « 20 000 arbres »

La Bastide-des-Jourdans : Aménagement de la parcelle rue du 19 mars 1962 et espaces de loisirs aux abords de la Chapelle de la Consolation

Villars : Aménagement d'aires de stationnement

Accompagnement du dispositif « 20 000 arbres » en Vaucluse à Pernes-les-Fontaines, Beaumont-du-Ventoux

La Motte-d'Aigues : Aménagement d'une aire de jeux et parvis de l'église

Beaumont-de-Pertuis : Création d'une aire de stationnement en entrée sud du village

Lourmarin : Requalification du parvis de l'école Philippe de Girard

Conseil départemental : Aménagement d'aires de repos sur l'itinéraire de la Via Rhôna

Extension de cimetières à Beaumont-du-Ventoux, Mornas, La Roque-sur-Pernes, Gignac

Pernes-les-Fontaines : Aménagement des abords de l'ancienne gare

Uchaux : Accompagnement dans le cadre de l'aménagement du centre ancien

Rustrel : Restructuration paysagère du hameau de Bouvène

Valréas : Végétalisation des cours d'école ainsi que des pieds de façades

Goult : Requalification de l'avenue Ducroix

Mornas : Requalification des abords de la chapelle Saint-Siffrein

Programme
d'**ACTIONS**
2022

Saint-Didier : Aménagement du Cours

Morières-les-Avignon : Aménagement du Parc de Folard et plantations au quartier de la gare

Maubec : Espace de loisirs

Cabrières-d'Avignon : Arboretum

La Bastide-des-Jourdans : Jardins partagés

Caderousse : Végétalisation de la cour de l'école

Suzette : Entrée de village

Caromb : Aménagement de la Place Nationale

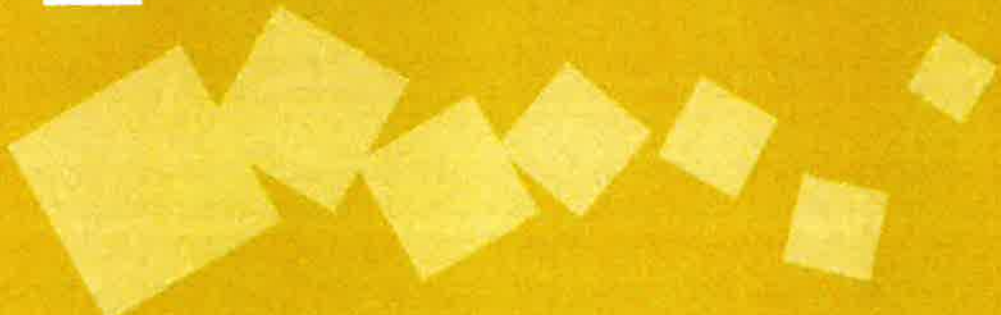


6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.



CAUE DE VAUCLUSE
SAINT-MARTIN-DE-LA-VAL
LE MASQUE, TROIS MAIRIENNES
MEMBRÉS

Parce qu'une image vaut un grand discours, le CAUE a accompagné différentes communes pour des consultations sur « intention architecturale ». Sur la base d'un

programme élaboré avec les utilisateurs et d'une faisabilité architecturale et urbaine, la règle de la consultation est écrite et les élus arrêtent leur choix sur la base de 3 ou 4 propositions dont ils peuvent débattre avec les candidats.

Le projet de l'équipe Plo pour la halle sportive de Mormoiron a été retenu du fait de la subtilité de son insertion dans le soutènement existant, offrant ainsi aux élèves de l'école maternelle de belles vues sur les massifs situés au sud du village.



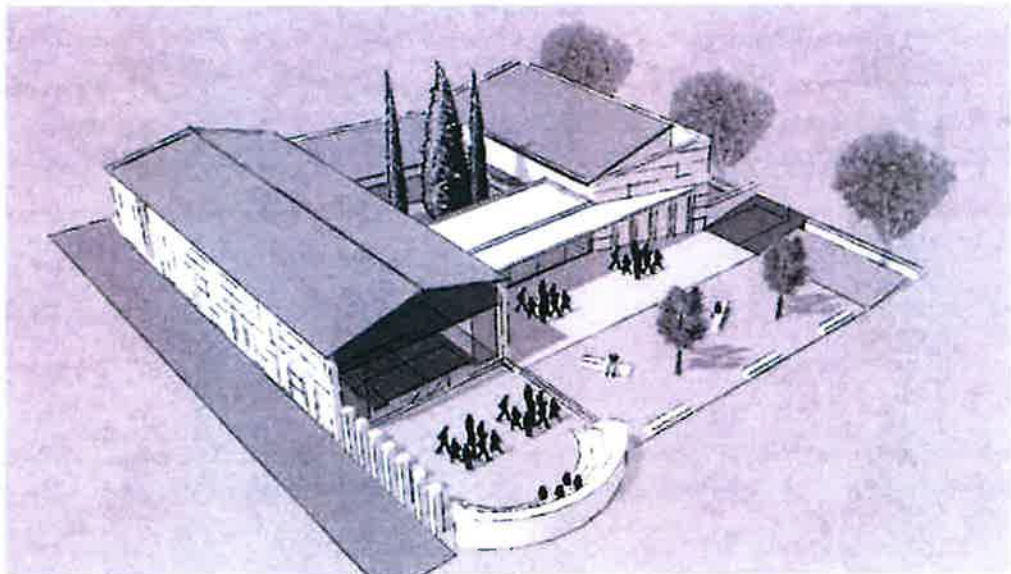
Halle sportive de Mormoiron, Plo



Perspective Saumane-de-Vaucluse, Eco archi

A Saumane-de-Vaucluse, Eco archi a proposé pour la halle communale, une belle et grande toiture toute en courbes accompagnant le terrain, l'usager et valorisant les vues vers les Monts de Vaucluse.

Enfin, Nathalie Merveille vient insérer en douceur le nouveau complexe socio-culturel de Saint-Martin-de-la-Brasque, en bout du Cours, autour d'un patio protégé des vents, à l'image des anciens mas du sud Luberon.



Croquis complexe socio-culturel de Saint-Martin-de-la-Brasque, Nathalie Merveille

D'autres
MISSIONS
menées en

2021

Les Beaumettes : Aménagement d'un gîte d'étape
Richerenches : Construction d'un bâtiment pluri fonctionnel
Mornas : Construction d'un centre de santé et de logements seniors
Auribeau, Vitrolles en Luberon et Buisson : Projet de création de Bistrot de pays
Vitrolles-en-Luberon : Aménagement de l'ancienne école
Conseil départemental : Accompagnement qualité des projets Vallis Habitat
Conseil départemental : Diagnostic architectural, constructif et paysager, agence Pertuis
Venasque : Participation jury salle polyvalente
Châteauneuf-de-Gadagne : Jury de concours pour un bâtiment communautaire
Entraigues-sur-la-Sorgue : Aménagement de l'ancienne école
Sivergues : Construction d'une maison commune
Puymeras : Réaffectation d'un bâtiment communal
Violès : Aménagement d'un centre de loisirs dans l'ancienne école
Avignon : Rénovation de piscines
Conseil départemental : Nouveau bâtiment pour les archives départementales
MDPH Montfavet
Saint-Roman-de-Malegarde : Projet de logements en dent creuse
Visan : Habitat inclusif
Sorgues : Pôle petite enfance
Chambre d'Agriculture : Rénovation du logement du concierge

Conseil départemental : Accompagnement à la mise en place de démarches BDM pour les nouveaux programmes
Fontaine-de-Vaucluse : Aménagement du Moulin et hôtel de ville
Saint-Saturnin-les-Apt : Projet de résidence seniors
Grillon : Extension de la salle des fêtes
Saint-Didier : Rénovation extension salle des fêtes
Lagnes : Salle de matricité et salle senior
Caumont-sur-Durance : Restauration de la salle communale
Carpentras : Pôle parentalité
Orange : Groupe scolaire
Cabrières-d'Aigues : Boulangerie communale
Visan : Cabinet médical
Mazan : Gymnase communal
Vitrolles-en-Luberon : Salle communale
Saint-Roman-de-Malegarde : Logements et restaurant communal
La Bastide-des-Jourdans : Maison de santé

Programme
d'**ACTIONS**

2022



7 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le Département recèle un important patrimoine historique, protégé ou non, ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'Etat (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

LES FORTIFICATIONS MÉDÉVALES D'ENTRAIGUES- SUR-LA-SORGUE

Assistance à la mise en place
d'une « Opération remparts »

Le pôle patrimoine du CAUE est régulièrement sollicité par les collectivités pour les assister sur les problématiques liées au vieillissement de leurs enceintes urbaines médiévales. Ces ouvrages remarquables, mais souvent en périls, font partie du patrimoine urbain des communes ; il ne faut pas oublier qu'ils sont aussi les témoins de la grande Histoire du Vaucluse à travers le vaste projet de mise en défense des cités du Comtat Venaissin par les Papes (1357-1390). Face à ce sujet complexe et souvent très lourd à porter pour un grand nombre de villes et villages, le CAUE a acquis un certain savoir-faire dans l'accompagnement des élus vauclusiens.

Bien que méconnue et non protégée au titre des Monuments historiques, l'enceinte urbaine d'Entraigues-sur-la-Sorgue est d'un grand intérêt patrimonial ; malheureusement, par absence d'entretien, les ouvrages ont

subi l'usure du temps, des dégradations plus ou moins sévères ainsi que des restaurations impropres à leur bonne conservation.

Conscients de l'ampleur de la tâche, les élus d'Entraigues-sur-la-Sorgue ont sollicité le CAUE pour disposer d'une première expertise sur l'état des remparts et ont souhaité être conseillés sur la marche à suivre ainsi que sur les possibles sources de financement.

À la suite de l'expertise présentée par le CAUE, la commune a fait le choix d'approfondir les investigations en commandant une étude technico-patrimoniale qui permettra d'améliorer la connaissance archéologique et structurelle de l'ouvrage et d'évaluer finement l'ampleur des travaux à engager. Pour cette étude, la commune a pu compter sur l'assistance technique du CAUE qui a cadré la consultation d'un architecte du patrimoine et sur l'engagement financier du Département dans le cadre du Dispositif départemental en faveur du patrimoine.

Ainsi, la ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue se lance dans une exemplaire « Opération rempart » pour la sauvegarde et mise en valeur de ses fortifications. A l'issue de cette première étape préparatoire, les élus seront



en mesure de proposer aux partenaires financeurs un programme ambitieux, capable de lever des fonds pour le financement de ce projet exceptionnel.



Tentative de restitution graphique du tracé de l'enceinte fortifiée d'après le cadastre de 1811



L'enceinte d'Entraigues-sur-la-Sorgue au XVIIIème, Album Lancel - Bibliothèque municipale d'Avignon - Musée Calvet, est. Fal 36



L'enceinte urbaine Ouest et les faubourgs d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Google Earth 2020

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

D'autres MISSIONS menées en **2021**

Conseil départemental : Expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé

Participation aux commissions locales des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Pernes les Fontaines et l'Isle-sur-la Sorgue

Valreas : Château de Simiane et Chapelle des Penitents blancs, assistance pour le choix d'un maître d'œuvre qualifié

Châteauneuf-de-Gadagne : Assistance à la restauration et à la mise en valeur des remparts

Conseil départemental : Expertise volet patrimoine dans le cadre de la contractualisation

Caderousse : Suivi étude de la digue d'enceinte

Monteux : Préconisation pour les enseignes et devantures commerciales

Sablès : Assistance à la restauration de l'Eglise paroissiale de Saint-Nazaire

Buisson : Eglise, fontaine et pigeonnier

Avignon : Labellisation patrimoine remarquable : Maison pour tous Champfleury, résidence Paul Valéry



Programme d'**ACTIONS** **2022**

Participation aux commissions locales des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Pernes les Fontaines et l'Isle-sur-la-Sorgue

Conseil départemental : Expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé

Conseil départemental : Expertise volet patrimoine dans le cadre de la Contractualisation

Saignon : Fortifications

Gordes : Plaquette devantures commerciales

Caderousse : Eglise Saint-Michel

Blauvac : Chapelle Notre-Dame-des-Neiges

Velleron : Restauration Château de Cambis

Jonquierettes : Eglise Saint-Michel

Avignon : Poursuite des études pour la labellisation du patrimoine remarquable



8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

Si la nature et l'héritage humain sont de ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.



AMENAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARES DE LA PAVOUIÈRE À MORMOIRON

L'Espace Naturel Sensible de La Pavouyère s'insère dans le piémont du Ventoux. Il se situe sur le territoire de la commune de Mormoiron. Le site est délimité au sud par la route D14 et par la D942 au nord. La végétation est dominée par le Pin maritime. Le site est caractérisé par un complexe de zones humides présentant une remarquable biodiversité. Des mares temporaires y sont colonisées par des amphibiens et notamment par le rare Pélodrome cultripède. Les enjeux de conservation que présente le site ont motivé l'acquisition des mares par l'EPAGE SOMV. En septembre 2017, les mares de la Pavouyère intègrent le réseau départemental des ENS du Département de Vaucluse.

L'ENS est peu aménagé. Il est équipé d'une petite aire de stationnement sommaire dont les emplacements sont délimités par des troncs d'arbres. Le site naturel subit de fortes dégradations sur ses abords par



Schéma de principe de la requalification de l'aire de stationnement

le passage de véhicules motorisés (deux-roues, stationnement de véhicules,...). Ces dégradations se font principalement sur les espaces ouverts occupés par des pelouses méditerranéennes siliceuses, habitat

remarquable accompagné de plusieurs espèces remarquables inféodées aux sables. L'EPAGE SOMV a souhaité être assisté par le CAUE de Vaucluse pour la définition des aménagements nécessaires à la préservation du site tout en permettant



Profil de principe de la requalification de l'aire de stationnement



Le pelodrome cultripède, amphibien se reproduisant dans les mares de la Pavouyère, photo Jean-Laurent Hentz (Source Wikipédia)

l'accès à l'occasion de visites ou de travaux d'entretien.

Le projet de requalification de l'aire de stationnement comprend la réduction de son emprise et la délimitation de 6 places de stationnement et l'installation de tables de pique-nique sous les cèdres. La création d'une noue et d'un talus permettra de restaurer et préserver les pelouses méditerranéennes siliceuses des véhicules motorisés. Le contrôle des accès se fera par une barrière métal. Des troncs d'arbres seront installés sur les sentiers sauvages afin de supprimer la circulation des deux-roues. Toujours dans l'objectif de préserver la faune et la flore à enjeux de conservation, il a été décidé de ne pas créer d'itinéraire de visite, une fréquentation même pedestre pouvant être préjudiciable. Un panneau d'information (RIS) sera néanmoins installé sur l'aire de stationnement pour informer des différents intérêts du site.



L'aire de stationnement actuelle



L'aire de stationnement actuelle



LE POINT DE VUE

Hervé Oubrier
Technicien de rivière à l'EPAGE
Sud-Ouest Mont Ventoux

« L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux est maître d'ouvrage du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des mares de la Pavouyère à Mormoiron. Il a ainsi pu bénéficier

d'un accompagnement du CAUE dans le cadre de la mise en œuvre de l'action portant sur l'équipement du site pour l'accueil du public. La mission du CAUE devait répondre à deux objectifs : l'amélioration des conditions d'accueil du public et la conservation du milieu naturel. En effet, le site était jusque-là peu aménagé, et certains habitats sensibles (pelouses notamment) connaissaient des dégradations. L'analyse du site a bien mis en évidence les diverses problématiques (zones de dégradation, axes de circulation non autorisée, aménagements inopportuns...). Plusieurs scénarios d'aménagement ont été discutés lors d'échanges réguliers. Au final, les propositions d'aménagement répondent aux objectifs, tout en préservant l'intégrité paysagère du site, les photomontages produits aidant la prise de décisions. »

MISSIONS MENÉES EN 2021

D'autres
MISSIONS
menées en

2021

Caromb : Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des collines du lac du Paty

Conseil départemental : Fiche conseil paysager - Projet de réfection de la D942 dans les gorges de la Nesque

Conseil départemental : Evaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Conseil départemental : Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Conseil départemental : Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse, suivi des travaux

Conseil départemental : Accompagnement des ENS : Paty, Plâtrières, Belle Ile, Véroncle

Mondragon : Pontons Personne à Mobilité Réduite pour pêcheurs à l'ENS de « L'Île Vieille »

Conseil départemental : Evaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Conseil départemental : Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Conseil départemental : Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse, suivi des travaux

Conseil départemental : Accompagnement des ENS : Paty, Plâtrières, Velleron, Véroncle

Cabrières-d'Avignon : Arboretum pédagogique

Programme
d'**ACTIONS**

2022



9 FONDS DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

L'objectif du FDACV, Fonds Départemental pour l'Amélioration du Cadre de Vie, fonds d'aide départemental aux collectivités, est de « subventionner les surcoûts, comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques, pour la satisfaction générale ». Il s'adresse aux petites communes (moins de 5 000 habitants).

Le CAUE est chargé par le Département d'une mission d'instruction et d'appui aux collectivités, en phase amont des projets ainsi qu'en validation après chantier.



FOND DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

RESTAURATION DU MUR EN PIERRES SÈCHES DU LAVOIR DE BONNEFONT À VENASQUE

Du 24 juillet au 13 août le chantier de bénévoles organisé par l'APARE a permis de finaliser la deuxième phase de restauration d'un mur en pierres sèches, situé autour du lavoir de Bonnefont, route de Pernes. Participation département FDACV 9 000 €.



Retaille de pierre



L'équipe des bénévoles de l'APARE au travail, juillet 2021

RUELLES ET FONTAINES DU HAMEAU DE SAINT-QUENTIN À SAIGNON

Sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par Nathalie Rolland, paysagiste au CAUE, la commune a confié la maîtrise d'œuvre de la requalification des ruelles et de la remise en eau des fontaines de ce hameau du nord Luberon à S. TEN DAM paysagiste-concepteur et Art et Eau fontainier. Au final des solutions traditionnelles, modestes qui valorisent le site en facilitant l'accessibilité et le confort pour les usagers. Participation département FDACV 8 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 19 300 € pour les travaux.



Façades fleuries et caniveaux catadés des ruelles de Saint-Quentin

FOND DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

PUPITRES D'INTERPRÉTATION DU MUR DE LA PESTE À LAGNES ET CABRIÈRES D'AVIGNON

Edifié sur presque trente kilomètres dans les Monts de Vaucluse il y a trois cents ans pour se protéger de la peste arrivée avec le navire « Grand Saint Antoine » à Marseille en 1720, cet ouvrage fait l'objet de nombreuses restaurations de la part de l'association Pierre sèches en Vaucluse. Au-delà du mur proprement dit, ce sont également les guérites et corps de garde qui sont l'objet des soins des bénévoles. Les communes de Lagnes et Cabrières-d'Avignon ont aidé au financement de l'installation d'une série de pupitres d'interprétation et panneaux signalétiques. Ce projet a été financé à hauteur de 13 624 € par le FDACV du département.



L'un des pupitres conçus par Marc Peyret à partir des informations communiquées par l'association « Pierre sèche en Vaucluse »

Programme
d'ACTIONS

2022

Poursuite de l'assistance technique auprès du Conseil départemental



10 - SENSIBILISATION

En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.

**FICHES PRATIQUES PLU ET
 BIODIVERSITÉ DES COURS
 D'EAU**

La prise en compte de la biodiversité est un enjeu majeur, notamment dans le cadre du dérèglement climatique. Lorsqu'il s'agit du passage des cours d'eau dans nos villages, cet enjeu est encore plus prioritaire. Comme il ne suffit pas de déplorer les mauvaises pratiques, ou l'impéritie de nos aînés, le CAUE a réalisé quatre fiches pratiques à destination des élus et des professionnels de l'urbanisme afin que nos territoires se donnent très concrètement à l'avenir, les moyens de « faire autrement ». C'est Nathalie Rolland paysagiste qui, grâce à un travail subtil de terrain sur les communes d'Aubignan et Beaumes-de-Venise, a permis l'établissement de ces préconisations qui sont destinées à être appliquées à bien d'autres cas régionaux. Cette mission a été financée par l'Agence de l'eau et co-réalisée avec l'ARBE et le CAUE 13.

La fiche « préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau dans un PLU » reprend quelques exemples locaux et liste étape par étape les argumentaires à reprendre de manière à rendre effectivement opposables ces recommandations. Sont ainsi décrits ce qui ressort du PADD, des OAP et au final du règlement écrit et graphique. D'autres fiches sont disponibles sur le site du CAUE :

- « Pour une bonne gestion des ripisylves en milieu agricole : concilier biodiversité et agriculture »
- « Collectivités : quel rôle pour préserver les ripisylves et la trame verte et bleue ? »
- « Biodiversité et continuités écologiques »

**FICHE TECHNIQUE À DESTINATION
 DES TECHNICIENS ET BUREAUX D'ÉTUDES**

**Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des
 cours d'eau et canaux dans un Plan local d'urbanisme
 (PLU) – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**



Pourquoi prendre en compte l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité, dans un PLU(i) ?

Les cours d'eau traversent de nombreux Appas d'Etat d'Etat. Ils ont subi de nombreuses approches, tant que de problèmes de crises catastrophiques récurrentes. Cette crainte a conduit à un processus d'artificialisation des cours d'eau, en particulier en traversant les zones, dans un souci de prévention des inondations. C'est à cet égard que leur utilisation est devenue plus complexe à partir de la fin du 20^{ème} siècle, et en matière de gestion des milieux aquatiques, mais également comme support de développement des cours et de promenades.

Ainsi, l'ensemble de ces enjeux, et les enjeux liés à la pression urbaine a conduit à la nécessité d'une prise en compte de certains enjeux des canaux de paysage. Par ailleurs, il est essentiel pour la préservation et la

restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et canaux doivent être vues comme une opportunité pour agir plus globalement sur le cadre de vie, la santé, la résilience face au changement climatique, les risques, le paysage, le patrimoine, les déplacements, et plus globalement sur l'attractivité des territoires. Il s'agit de reconstruire les territoires à leur tour, cours d'eau et canaux.

Les PLU et PLUi réinscrivent la stratégie de développement des territoires, économie, tourisme, accueil de nouveaux résidents, prise en compte des risques naturels, préservation et valorisation des communautés écologiques, de la biodiversité, du paysage et du patrimoine, sont autant de défis pour les collectivités.



Retour d'expérience

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'étude pour la commune de Beaumes-de-Venise

Dans le cadre d'une étude réalisée par le CAUE 84, l'OAP explore les possibilités de restauration de la fonctionnalité écologique de la Salette et du Canal de Carpentras en traversée de Beaumes-de-Venise. Cette étude de P.L.U. permet d'établir de nouvelles orientations

- des aménagements et de préservation s'appliquant
- à l'ensemble du territoire (enjeux généraux)
- Au niveau spécifique : espace de son fonctionnement de la trame bleue à principes spécifiques
- à la renaturation du cours d'eau et du canal



Coordonnées
Agence de conseil en aménagement et en territoire
de l'Association CAUE 84 - Provence - Alpes
C. Buisson
04 92 00 10 00
Date de publication
Octobre 2022
Séjour
83128 87
Beaumes-de-Venise - 171016-DE
CAUE 84 - A370
CAUE 84 - Provence - Alpes - OAP

D'autres
MISSIONS
menées en
2021

Conseil départemental : Accompagnement des ENS

Salon des Maires : Monteux

Interventions pédagogiques avec « Graines d'archi » aux lycées de Bollène, Sorgues et Valréas

Conseil départemental : Rencontre des gestionnaires d'ENS (journée invasive)

Conseil départemental : Accompagnement du réseau du CDICH (logement des actifs)

Conseil départemental : Prix départemental de l'architecture, du paysage et de l'environnement 2022

Conseil départemental : Accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées journée vélo

Conseil départemental : Habitat adapté des gens du voyage, élaboration d'un support de communication destiné aux collectivités

Conseil départemental : Formation sur la thématique habitat à travers les PLU

Interventions pédagogiques dans les collèges et lycées avec l'association « Graine d'archi »

Conseil départemental : Journée visite logement social Ouest Vaucluse

Conseil départemental : Organisation d'une journée sur la prise en compte de la renaturation des cours d'eau en traversées urbaines dans les documents de planification urbaine (PLU)

Salons des Maires : Monteux, Marseille

Programme
d'**ACTIONS**
2022

11 PARTENARIATS

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique. Le Département en est le principal bénéficiaire.

En outre, aux côtés du Département, le CAUE travaille à structurer ces partenariats de manière à pouvoir proposer aux collectivités des réponses parfaitement ciblées sur leurs attentes en matière d'ingénierie locale.



PARTENARIATS

LES FICHES CONSEIL

Sur le même format que le travail partenarial entre CAUE, UDAP et DRAC, mené d'abord dans le département des Bouches-du-Rhône puis dans celui du Var et ayant abouti à l'édition de plusieurs fiches conseil à destination des particuliers et des collectivités des deux départements susmentionnés, le CAUE de Vaucluse et l'UDAP de Vaucluse, avec le soutien de la DRAC, ont associé leurs compétences pour mener un travail similaire sur le département de Vaucluse.

Le CAUE de Vaucluse a procédé à un premier état des lieux et à un classement des fiches réalisées sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Var suivant six grandes familles comprenant chacune différentes thématiques de façon à évaluer l'ampleur de l'étude et à déterminer les compléments possibles à apporter.

Les six familles se déclinent comme suit : les toitures, les façades, les menuiseries, les clôtures, les enseignes et la performance énergétique.

Il a été constaté que lesdites thématiques intéressent essentiellement des questions concernant le bâti en centre ancien.

Suite aux échanges entre le CAUE, l'UDAP et le PNRL, il a été proposé d'enrichir ces six familles par quatre nouvelles, de sorte à embrasser les patrimoines dans leur déclinaison plurielle. En effet, il est proposé d'élargir le champ de ce travail aux dimensions d'espace public, d'aménagement, de paysage ainsi qu'au patrimoine architectural du XXe fortement présent autour des centres anciens.

Ces quatre nouvelles familles comprennent différentes fiches thématiques qui permettent la vulgarisation des connaissances auprès de différents publics ainsi que l'illustration des bonnes pratiques pour des projets de restauration, de réhabilitation, de construction ou d'aménagement.

L'objectif est de disposer de supports



Extraits d'une fiche conseil, croquis CAUE

pédagogiques de référence adaptés au contexte local et de les utiliser dans le conseil amont, auprès des particuliers et des professionnels de la construction et de l'aménagement.

Les fiches en cours de publication par le CAUE de Vaucluse sont donc :

Les patrimoines du XXe siècle

1. Les équipements publics (les mairies, les écoles...)
2. La maison individuelle (intégrant les différentes époques)
3. L'habitat groupé
4. L'habitat collectif
5. Max Bourgoïn

L'espace public

6. Le mobilier
7. Le revêtement
8. Le végétal

L'aménagement

9. Les centres anciens
10. Les extensions

Le paysage

11. Les entités paysagères
12. La valorisation des paysages

Les thématiques complétées dans les familles existantes au nombre de cinq

13. La couleur en Vaucluse (*dans la famille «Façades»*)
14. Les portes de garage (*dans la famille «Menuiseries»*)
15. Les haies (*dans la famille «Clôtures»*)
16. L'isolation des toitures (*dans la famille «Performance énergétique»*)
17. Les énergies renouvelables (*dans la famille «Performance énergétique»*)

PARTENARIATS

VENTOUX, LUBERON, UN GUIDE POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL CONCILIANT AUTHENTICITÉ, QUALITÉ DE VIE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui malgré une planification (Chartes de PNR, SCOT, PLU) permettant d'exprimer des objectifs de qualité (objectifs de qualité paysagère, OAP, règlements), seules quelques opérations emblématiques, respectueuses des identités rurales sortent de terre. Le modèle du lotissement standardisé ou de la simple remise sur le marché de logements vacants

domine l'offre nouvelle de logements sur les secteurs ruraux. Les documents d'urbanisme et de planification ne suffisent pas à garantir un projet de qualité.

Les études récentes menées par les experts sur le climat, montrent que les territoires du Ventoux et du Luberon sont et seront fortement soumis aux aléas climatiques, avec un réchauffement global et des épisodes exceptionnels (canicules, intempéries...) de plus en plus fréquents. Les formes urbaines et architecturales récentes sont très peu adaptées au climat actuel et encore moins aux changements à venir.

Ainsi, à mesure que la connaissance du phénomène de changement climatique

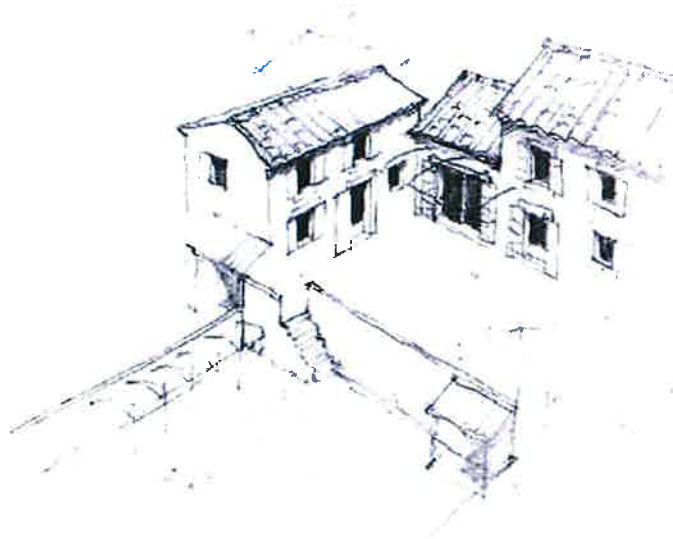
et de ses effets progresse, l'urgence d'une adaptation de l'urbanisme devient prégnante.

Les deux parcs vauclusiens ont donc confié au CAUE et à l'AURAV la mission d'éditer un guide « Demain habiter le Ventoux ou le Luberon »

Ce travail doit permettre de définir les contours d'un projet de développement de qualité respectueux des identités rurales des Parcs du Mont Ventoux et du Luberon, que ce soit dans les centres anciens, dans les tissus pavillonnaires ou sur les lisières des espaces bâtis. Il doit permettre de donner envie de développer des projets de qualité et de mettre en place les conditions pour y arriver.

Ce travail a également pour intérêt de montrer la nécessaire ingénierie mutualisée à mettre en place au service des communes pour développer ces projets. Car si une ingénierie existe pour la planification et une autre pour l'opérationnel, il est plus rare de faire appel à une ingénierie lors d'une étape pré-opérationnelle. Cette étape est un temps de dialogue indispensable entre l'opérateur et la commune permettant à tous de s'entendre sur les qualités recherchées et les attentes et besoins de chacun. Elle doit se faire aux premiers contacts entre l'opérateur et la commune, bien en amont du projet.

L'enjeu est de tirer parti des caractéristiques notamment climatiques des formes urbaines traditionnelles et s'en inspirer pour en réinventer de nouvelles, adaptées, résilientes, intégrées dans leur paysage, qui garantiront l'identité et l'attractivité future des territoires du Ventoux et du Luberon. Se réapproprier une forme d'urbanisme et d'architecture provençale qui sait composer avec l'orientation, la pente, le végétal, les matériaux, les éléments, : vent, soleil, pluie, végétaux, sol...



Détail du guide, croquis réalisé par le PNR Luberon

PARTENARIATS

POUR DES PROJETS DE QUALITÉS - SYNTHÈSE



INTÉGRER LA LOGIQUE D'IMPLANTATION DE CHAQUE HAMEAU - l'étude de cas

Situation existante :

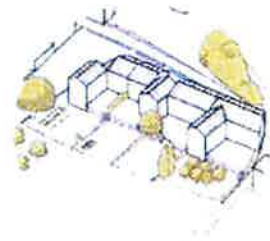
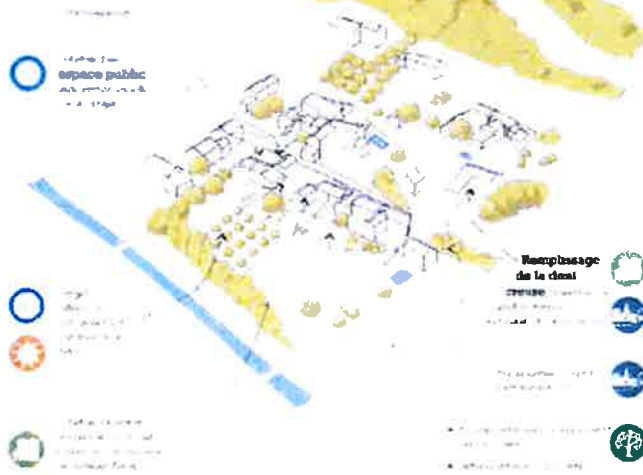
Situé à quelques kilomètres du centre historique, le hameau s'implante au bord de chemin entre zone à urbaniser et terres agricoles. Le bâti, bien que principalement groupé, comporte quelques dents creuses diluant le hameau.



Un développement progressif

Deux stratégies sont mises en œuvre : Le remplissage de dents creuses au sein du hameau, et la construction de la zone AU.

Phase 1 - 1^{er} et 2^{ème} temps



Dans un premier temps la dent creuse est à construire ainsi qu'un premier espace de construction dans la zone AU.



Dans un second temps, on vient densifier la zone à urbaniser, tout en proposant des petites villas sur l'espace «Aire».



Détails du guide

PARTENARIATS

D'autres MISSIONS menées en **2021**

Conseil départemental : Avenant à la Convention Cadre
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE (Cycle E environnement)
DDT : Accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers
Participation au jury pour l'attribution du label Eco Parc piloté par l'ARPE
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Environat BDM - commissions BDM
CORAC
Villes et villages fleuris
Territoire Engage pour la Nature (TEN) ARBE
Participation CRPA (Label patrimoine remarquable Avignon extra muros)

Programme d'**ACTIONS** **2022**

Conseil départemental - Renouvellement de la Convention cadre, Vaucluse
Ingénierie - Petites villes de demain
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Partenariat avec FFP/Ordre des Architectes
DDT - Poursuite accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Environat BDM - commissions BDM
DRAC - Label patrimoine remarquable Avignon extra muros
DRAC - Elaboration de fiches conseils en lien avec l'UDAP
DRAC - Participation au jury pour l'attribution du Label « Parc et jardins remarquables »
Participation au jury pour l'attribution du label Parc+ pilote par l'ARBE PACA
CORAC
Villes et villages fleuris
Territoire Engage pour la Nature (TEN) ARBE
Association « Graines d'archi » - Interventions scolaires
Participation CRPA (Label patrimoine remarquable Avignon extra muros.)

12 ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (à minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.

L ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans la totalité (sauf une) des communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE en 2021, cela a représenté, malgré la pandémie, environ 2 050 permanences, 11 300 rédactions de fiches avis et 3 250 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tout porteur de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets. Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les Architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers

des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE et le CEDER.

LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par 7 architectes conseillers. Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.

LA RENOVATION ENERGETIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation **ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels** prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (la question de l'isolation par l'extérieur) de chaque projet.

A l'heure de l'accroissement des effets du dérèglement climatique, il est pour nous capital de préconiser aux porteurs de projet **de dépasser tant les normes actuelles** que les exigences des financeurs qui restent à notre sens bien insuffisantes pour affronter les dramatiques canicules à venir.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

C'est ce que le CAUE et le PNRL développent avec chacune des plateformes de la rénovation énergétique vauclusiennes, en tandem avec les animateurs de ces plateformes.



Programme
d'**ACTIONS**

2022

Poursuite collaboration rénovation énergétique avec le Parc du Luberon et le Conseil départemental

Permanences « conventionnelles » de 10 architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires et projets de nouvelles permanences (Fontaine-de-Vaucluse, Saignon)

Renforcement des relations avec les « Autorisations du Droit des Sols » (ADS) des intercommunalités

Partenariat avec la DDT et l'UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 31 communes



CARTE DES SECTEURS



CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

- Laetitia Boniface-Poidras**, secteur 1
- Claude Commune**, secteur 2
- Hugues Bérinchy**, secteur 3
- Damien Mercier**, secteur 4
- Didier Respaud-Bouny**, secteur 5
- Marie-Anne Saint-Paul**, secteur 6
- Stéphanie Passebois**, secteur 7
- Camille Pinet**, secteur 8
- Céline Andréault**, secteur 9
- Stéphanie Frobert**, secteur 10

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

- Patrick Cohen**, coordinateur du PNRL
- Anne Bouisset**, secteur 11
- Jean-José Carrillo**, secteur 12
- Dominique Herbert**, secteur 13
- Christelle Juskiwieski**, secteur 14
- Virginie Pineaud**, secteur 15
- Matthieu Labardin**, secteur 16

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

19 OCT 2022

ID : 084-218400307-20221016_2022_171016-DE



BUREAU

Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alexandre Roux



ADMINISTRATION

Directeur :
Jean-Charles Gros

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
**Sylviane Chaillon et
Claudine Noël**

Agent de service :
Josiane Servais



ARCHITECTES CONSEILLERS

Céline Andréault
Hugues Bérinchy
Laetitia Boniface-Poidras
Claude Commune
Stéphanie Frobert
Damien Mercier
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul
Stéphanie Passebois
Camille Pinet

CHARGÉS D'ETUDES ET CHARGÉS DE MISSION EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras, écoquartiers
Melvin Dupont, paysage et mobilité
Marc Jadot, espaces naturels et géomatique
Hamza Kerar, urbanisme et programmation
Marie Keraudren, paysage
Thomas Kleitz, OGS et paysage
Damien Mercier, patrimoine
Didier Respaud-Bouny, FDACV
Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité
Frank Souciet, eaux et milieux aquatiques

